VILLE DE
MULHOUSE

ENTRÉ LE
18 FEV. 1997
Sous-Préfecture de Mulhouse

Extrait des délibérations du Conseil municipal

Séance du 17 février 1997
43 conseillers présents (55 en exercice / 8 procurations)

PLAN GÉNÉRAL D'ALIGNEMENT ET DE DÉCLASSEMENT - PARTIES DE VILLE BASSINS ET CENTRE

Les alignements de Mulhouse étant fixés par des plans généraux de 1842, 1844, 1895, 1925, 1927 et 1934, secondés par une multitude de plans partiels (environ 600) dont les plus anciens remontent à 1841, il devenait impératif de réaliser des plans de synthèse dans une présentation homogène pour tout le territoire de Mulhouse.

Ce travail de longue haleine de recensement et d'ordonnancement, commencé en même temps que le remaniement cadastral, se présente sous la forme de planches au 1/500e sur lesquelles apparaissent les tracés des alignements approuvés maintenus, les tracés que ce nouveau plan général propose de faire approuver en cohérence avec les documents d'urbanisme en vigueur (POS 2, PAZ Nouveau Bassin, PAZ Fonderie, PAZ Porte du Miroir) ou en cours de révision (POS 3) ainsi que les déclassements entraînés par "l'avancement" de l'alignement le cas échéant.

Ce projet de plan général d'alignement et de déclassement - parties de Ville Bassins et Centre correspond au quatrième volet d'une série qui devrait en comporter cinq.

Le premier volet, constitué par le plan général d'alignement et de déclassement de Mulhouse Bourtzwiller, a été approuvé en 1994 en même temps que la première partie du POS révisé.

Le deuxième, correspondant à la partie de ville Cité et Fridolin-Wagner, a été approuvé en 1995 en même temps que la deuxième partie du POS révisé.

Le troisième, relatif à Mulhouse-Dornach a été approuvé par le Conseil municipal dans sa séance du 18 novembre 1996.

Le cinquième et dernier portera sur le quartier du Vignoble.

Ainsi, hormis les élargissements de voie figurant sous forme d'emplacement réservé au POS ou de voie à créer dans les PAZ, ce plan général d'alignement a eu comme fil conducteur l'adaptation aux voies physiquement réalisées.

Conformément aux prescriptions légales et réglementaires, les propriétaires des immeubles et terrains touchés par une modification des anciens alignements ainsi que les riverains des propositions de déclassement ont été informés de la tenue de l'enquête publique préalable par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au cours de cette enquête, qui s'est déroulée du 15 octobre au 18 novembre 1996, sept observations ont été inscrites sur le registre d'enquête et vingt-trois lettres ont été envoyées au commissaire-enquêteur.

Ces remarques portaient sur douze points différents dont les plus importants sont analysés ci-dessous :

1. <u>Ilot Bâle-Nordfeld-Alma-Tunis</u>

   Six riverains de la rue de la rue de Bâle et de la rue du Nordfeld se sont opposés, par courriers, aux emplacements réservés n° 237 et 243 du Plan d'occupation des sols en révision dont l'enquête était concomitante.

   Un septième riverain (lettre n° 7) précise qu'en cas d'expropriation, il réclamerait également des indemnités accessoires.

   Ces remarques ne concernent que le plan d'occupation des sols, mais pas le plan d'alignement puisque ces projets n'y figurent pas

2. <u>Rue Hugwald</u>

   Ce projet d'élargissement a fait l'objet de 5 courriers et de 2 observations sur le registre d'enquête.

   A travers ces courriers :

   - 9 riverains demandent l'abandon de l'élargissement de la rue du côté des numéros pairs, qui est bâti, et proposent de le reporter de l'autre côté de la rue ;
   - 1 riverain demande l'abandon total de l'élargissement de la rue.

   Pour le commissaire-enquêteur, cet élargissement de 2,5 m des deux côtés de la rue *"est à maintenir étant donné qu'il fait suite à l'élargissement prévu à partir de l'avenue William Wyler par le PAZ modifié le 20 février 1995"*.

   Cependant, étant donné que cet alignement porterait une atteinte excessive aux immeubles bâtis bordant la voie et conformément à la modification de l'emplacement réservé n° 232 proposée suite à l'enquête publique du POS en cours de révision, il est préférable d'abandonner le projet d'élargissement de la rue du côté des numéros pairs pour la partie de la rue Hugwald située hors du périmètre de la ZAC du Nouveau Bassin.

Cette modification est tracée à l'encre rouge sur les planches au 1/500e n° 19.16 et 20.16.

ENTRÉ LE
18 FEV. 1997
Sous-Préfecture de Mulhouse

3. Avenue Aristide Briand

Les élargissements proposés dans le dossier d'enquête concernaient le tronçon de l'avenue compris entre le numéro 139 et la rue de Thann, ils ont suscité les observations suivantes :

- le propriétaire de la maison située au n° 139 s'oppose formellement à l'alignement de la voie qui engloberait une partie de sa maison ;
- deux riverains demandent à ce que l'alignement soit reporté le plus loin possible de leurs maisons ;
- le président de l'association syndicale de l'ensemble immobilier Pierrefontaine s'oppose à la fois au POS en cours de révision et au projet de plan général d'alignement sans autre précision ;
- deux autres riverains font des remarques liées à leurs accès et à leurs clôtures dans le cas où la rue serait réaménagée.

Dans ses conclusions le commissaire-enquêteur *"propose de reprendre l'ancien alignement par lequel l'élargissement de l'avenue Briand se faisait du côté des numéros pairs "*et d'apporter de légères modifications qui figurent sur un plan joint au registre d'enquête.

Retenir la proposition qui consiste à reporter l'élargissement du côté des numéros pairs n'est pas possible car cette solution est très différente de celle soumise à l'enquête publique et porterait atteinte aux immeubles riverains sans que leurs propriétaires en aient été préalablement avisés..

C'est pourquoi les planches 13.08 et 13.09 ont été modifiées sans suivre intégralement l'avis exprimé par le commissaire-enquêteur : l'alignement qui frappait la maison n° 139 a été supprimé ainsi que l'élargissement qui figurait entre les numéros 172 et 182 de l'avenue Aristide Briand.

4. Rue de la Neige

Un riverain s'oppose à l'élargissement du débouché de la rue de la Neige sur la rue de la Minoterie.

Le Commissaire-enquêteur estime qu'*"il n'y a pas lieu de donner suite à sa demande. Cet élargissement, qui me paraît opportun, figure comme emplacement réservé n°235 au POS en révision".*

5. Rue du Siphon

Le propriétaire des bâtiments abritant les établissements DARTY conteste le projet d'alignement de la rue du Siphon qui toucherait leur immeuble sur une

grande profondeur ; cet alignement correspond également à l'emplacement réservé numéro 204 du POS en cours de révision.

Après examen approfondi des remarques faites par le riverain, il ressort que effectivement cet alignement aurait porté une atteinte excessive à son immeuble bâti, aussi conformément aux conclusions du commissaire-enquêteur ce projet d'alignement de la rue du Siphon a été abandonné et les planches 14.12 et 15.12 ont été modifiées (modifications reportées à l'encre rouge).

Les autres observations évoquaient des points qui ne concernaient pas directement la position de l'alignement ou bien des demandes pour lesquelles le commissaire-enquêteur a pu proposer de légères modifications allant dans leur sens. Ces modifications, relatives à deux adaptations ponctuelles de l'alignement, l'une au droit du bâtiment n° 28 avenue Kennedy, l'autre située au n° 40 rue de Belfort, ont été portées à l'encre rouge sur les planches au 1/500 n° 14.13 et 12.08.

Après examen des observations formulées puis proposition des modifications reprises dans les différents points évoqués, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à l'adoption du plan général d'alignement et de déclassement de Mulhouse, parties de la Ville Bassins et Centre. Ces modifications sont reportées sur les plans au 1/500 du dossier d'enquête énumérés ci-dessus.

Le Conseil Municipal se rallie à cet avis et approuve le plan général d'alignement et de déclassement tel qu'il a été établi le 13 septembre 1996 et modifié suite aux observations du commissaire-enquêteur et des riverains.